

9 janvier 2012

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 août 2011 d'un règlement en vue de la création d'un Fonds énergie et climat pour le financement de projets générateurs d'économies d'énergie ou producteurs d'énergie renouvelable.

Rapport de M^{me} Marie-Pierre Theubet.

Cette proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des finances lors de la séance plénière du 14 septembre 2011. Sous la présidence de M. Olivier Fiumelli, la commission a examiné la proposition lors des séances des 4 octobre et 16 novembre 2011. La prise de notes a été assurée avec précision par M^{me} Sandrine Vuilleumier, qu'elle en soit remerciée.

Historique et rappel de la proposition

La politique énergétique et climatique de la Ville de Genève est engagée depuis plus de trente ans. Intitulée «Ensemble, pour une Ville 100% renouvelable en 2050», elle a été récompensée en 2009 et 2010 par les labels Cité de l'énergie et European Energy Award – Gold. Elle se décline selon trois objectifs concrets: la maîtrise des consommations par l'utilisation rationnelle des agents énergétiques, le désengagement des énergies fossiles, ainsi que le développement et la valorisation des énergies renouvelables.

Le 28 avril 2008, le Conseil municipal décidait la création d'un «fonds photovoltaïque» pour le développement de la production d'électricité photovoltaïque sur le patrimoine de la Ville de Genève. Ce fonds, uniquement destiné au développement et à l'entretien de centrales solaires photovoltaïques, a parfaitement joué son rôle incitatif et multiplicateur.

En juin 2008, le Conseil administratif a pris la décision de s'engager dans le dispositif de réduction des émissions de gaz à effet de serre mis en place par la loi sur le CO₂, en prenant des engagements formels et chiffrés de réduction des émissions des bâtiments de la Ville. Concrètement, la Ville de Genève doit réduire d'ici 2012 les émissions de son patrimoine administratif et public de 2453 tonnes de CO₂. Cet engagement permet de demander l'exonération et le remboursement annuel de la taxe sur le CO₂.

Depuis 2009, la Confédération, soutenue par les Cantons, a augmenté de manière significative les aides et subventions aux projets générateurs d'économies d'énergie et de production d'énergie renouvelable. D'abord intitulé «Chèque énergie 2009», ce dispositif est actuellement pérennisé sous le nom de «Pro-

gramme national bâtiment». Les projets de constructions et de rénovation du parc immobilier de la Ville de Genève sont éligibles à l'obtention de ces subventions.

Afin de ne pas multiplier les dispositifs de financement, le Conseil administratif propose au Conseil municipal de créer un fonds unique intitulé Fonds énergie et climat, alimenté par les recettes de politique énergétique, à savoir aujourd'hui les recettes photovoltaïques et le remboursement de l'exonération de la taxe CO₂.

Dans le même temps, l'actuel fonds photovoltaïque serait dissous; ses actifs et ses engagements feraient l'objet d'un transfert dans ce nouveau Fonds énergie et climat.

Compte tenu des prévisions de production en 2011, le fonds photovoltaïque devrait présenter à fin 2011 un solde positif d'environ 190 000 francs. Les prévisions de remboursements de la taxe sur le CO₂ représentent un montant annuel de l'ordre de 530 000 francs pour les exercices 2010 et 2011.

Des débats sont actuellement en cours au parlement national afin de déterminer la prolongation de taxe sur le CO₂ au-delà de l'année 2012 et ses modalités d'applications.

Principe de fonctionnement du Fonds énergie et climat

Ce fonds deviendra un outil précieux dans la conduite de la politique énergétique et permettra de financer notamment:

- des projets de constructions de nouvelles installations de production d'énergies renouvelables ainsi que la prise en charge de leurs frais de fonctionnement;
- des projets de haute efficacité énergétique de bâtiments (neufs ou existant);
- des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre;
- des projets pilotes dans les domaines énergétiques et climatiques;
- des projets pilotes dans le développement de méthodes et techniques correspondant aux buts.

Ce fonds entrera en vigueur après son acceptation par le Conseil municipal et par l'autorité de tutelle des communes.

Séance du 4 octobre 2011

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie, et de M. Gennaro Miele, ingénieur électricien

M. Pagani rappelle que le fonds photovoltaïque a été très utile et que l'on a une ambition plus grande avec le projet d'une Ville 100% renouvelable en 2050

et un fonds énergie et climat qui permettrait d'aller chercher de l'argent dans la compensation CO₂ pour développer encore la politique énergétique de la Ville. (*M. Pagani, retenu par d'autres obligations, quitte la commission.*)

M^{me} Cerda poursuit en expliquant que la stratégie 100% renouvelable est connue de tous et qu'elle a pour objet de désengager la Ville des énergies fossiles pour ses besoins en chaleur.

Après une première concrétisation, on a constaté que se passer des énergies fossiles a pour conséquence d'augmenter les besoins en électricité. Pour cette raison une nouvelle stratégie opérationnelle concernant l'électricité est présentée aujourd'hui sous l'appellation «Consommer moins ET produire mieux». Elle a été développée sur les mêmes principes que la stratégie 100% renouvelable, avec des objectifs clairs et compréhensibles qui permettent de dégager une vision et des propositions concrètes.

M^{me} Cerda explique que la stratégie thermique des pompes à chaleur engendrera un besoin de 20 GWh supplémentaires. En matière d'électricité, la situation est différente des énergies non renouvelables; on est capable d'envisager d'autres solutions pour répondre à nos besoins d'électricité sans miser sur le nucléaire. On va compenser l'augmentation du besoin d'électricité induite par ces nouveaux besoins, d'une part par des économies (10 GWh), d'autre part par l'augmentation de la production (10 GWh), ce qui permettra à terme de se maintenir au niveau actuel.

N.B.: Trois documents sont distribués aux commissaires:

- une brochure éditée en juillet 2011 par le Service de l'énergie: «Electricité: consommer moins ET produire mieux», Elaboration d'une stratégie visant à faire des économies massives d'électricité et à pérenniser un approvisionnement électrique 100% renouvelable pour la Ville de Genève.
- une brochure éditée en septembre 2006 par le Service de l'énergie: «100% renouvelable en 2050», Elaboration d'une stratégie visant à réduire les risques de dépendance structurelle envers les agents énergétiques fossiles pour les besoins en chauffage des bâtiments de la Ville de Genève.
- Rapport d'activité 2010: Ensemble pour une ville 100% renouvelable en 2050.

Aux questions des commissaires, M^{me} Cerda et M. Miele apportent les précisions suivantes:

L'énergie locale utilisée par la Ville de Genève est déjà indépendante des énergies fossile et nucléaire. Aujourd'hui, l'approvisionnement de la Ville est indépendant de ces énergies. M^{me} Cerda ajoute que la démarche vise à ne pas reporter ces 20 GWh supplémentaires et que la stratégie vise à ne pas déséquilibrer l'offre cantonale.

L'objectif est d'assurer un approvisionnement local et renouvelable et de compenser les nouveaux besoins. La stratégie s'accompagne d'un plan d'action comprenant 11 propositions (brochure «100% renouvelable en 2050»). Elle relève que les potentiels d'économies sont importants et que 5 propositions ont déjà été identifiées.

La première – Eclairer mieux, consommer moins – a déjà été réalisée (économie de 2,6 GWh). En poursuivant le remplacement des points lumineux, on va exploiter ce gisement d'économies.

A la question de quel est le bilan écologique des nouvelles ampoules, M. Miele répond que le Service de l'énergie centralise non seulement l'achat des ampoules pour toute l'administration mais aussi leur récupération. Il précise qu'elles sont mises dans la filière de recyclage selon l'ordonnance fédérale et qu'ils font quasiment du 100% de récupération. Le mercure est aussi une préoccupation pour eux et il rappelle que les tubes fluorescents en contiennent aussi. M^{me} Cerda ajoute que l'éclairage va subir des développements technologiques extraordinaires et que les LED présentent des avantages et des inconvénients. Les enjeux sont tels que cela fait partie des axes de développement de l'industrie.

Trois autres mesures sont énumérées: renforcer la veille technologique, informer et inciter les locataires de la Ville, valoriser l'action municipale.

Un potentiel d'autres propositions a été identifié sur les communs d'immeubles, les buanderies, les équipements bureautiques et informatiques, l'optimisation des installations électriques. Les investissements sont quantifiés, de même que les économies annuelles.

A propos des buanderies, et en référence au document distribué «Electricité: consommer moins ET produire mieux» (p. 7, point 1.3), un commissaire d'Ensemble à gauche relève que ce ne sont pas des économies qui sont envisagées pour les buanderies, mais un transfert de consommation aux entreprises privées. Il estime que ce point n'a pas sa place dans un programme d'économies d'énergie et qu'une exploitation municipale permettrait de s'assurer que les paramètres techniques soient conformes aux objectifs ambitieux de la Ville. M^{me} Cerda répond que ce n'est pas une économie d'électricité, mais que cette économie mérite d'être dérogée parce qu'aujourd'hui les locataires paient à double.

Il y a aussi des propositions concrètes pour produire mieux. La Ville a commencé en 2004 déjà à installer douze centrales photovoltaïques. Après avoir fait un diagnostic systématique de toutes les toitures, une cinquantaine ont été identifiées et sont exploitables (2 GWh).

La troisième catégorie de mesures est constituée des mesures d'accompagnement pour créer les conditions-cadre nécessaires au changement. La première d'entre elles est la création d'un Fonds énergie et climat, objet de la proposition. M^{me} Cerda ajoute que les objectifs du Fonds énergie et climat sont de:

- améliorer l'autonomie du financement municipal;
- mettre en œuvre des projets innovants et efficaces;
- mettre en place un cercle vertueux;
- augmenter la visibilité des investissements.

Elle rappelle que les centrales photovoltaïques génèrent déjà des recettes, qui sont versées sur un fonds visant à en financer de nouvelles. Ce fonds a pu dégager plus de 500 000 francs à ce jour, dont 450 000 francs investis dans la construction de trois nouvelles centrales. La Ville propose de faire évoluer ce fonds en intégrant le remboursement de la taxe pour le CO₂, qui représente plus de 500 000 francs par an. Si l'on ne fait rien, cet argent tombe dans les caisses sans qu'il n'y ait d'identification et de possibilité de l'utiliser dans un but défini. Ce fonds serait un outil purement municipal. Il existe à côté d'autres modes de financement que le Service de l'énergie n'oublie pas et qui sont actionnés. Cependant, l'attribution n'est pas garantie, ce qui est difficile pour gérer l'opérationnel.

Loi sur l'administration des communes (LAC) et droit de création d'un fonds: M^{me} Cerda précise que l'on bénéficie de l'expérience du premier fonds et que ce travail a été construit avec la direction financière, qui travaille conformément à la LAC. Le règlement respecte la LAC, il n'y a pas de principe nouveau en terme de décision et de gestion. Si la Surveillance des communes édicte de nouvelles directives, elles seront bien entendu intégrées. Elle ajoute que ce projet est conforme à ce qui a pu être fait jusqu'à présent. Le règlement du fonds est simple et s'est inspiré du fonds photovoltaïque dont les objectifs ont été élargis.

Le Service de l'énergie serait responsable du fonds, mais toutes les décisions devraient pouvoir être prises au niveau politique de manière transparente par le biais de bilans annuels, de décisions qui seront portées au Conseil administratif et de projets d'investissement qui seront portés au Conseil municipal.

La taxe CO₂ est remboursée depuis 2010 (212 000 francs versés dans les recettes générales). M^{me} Cerda informe qu'ils viennent de recevoir 528 000 francs pour 2011. Elle précise que si le Fonds énergie et climat est créé encore cette année 2011, on pourra d'ores et déjà y affecter ce montant. C'est un outil qui est loin d'être anodin et qui va rapidement représenter des capacités d'investissement intéressantes.

M^{me} Cerda indique qu'on a peu de visibilité aujourd'hui sur l'évolution du remboursement de la taxe CO₂. Elle annonce que les principes de la taxe CO₂ seront prolongés jusqu'en 2020, raison pour laquelle la progression a été bloquée à ce moment-là.

A la question de quel est le tonnage actuel de CO₂ pour l'ensemble de la Ville, M^{me} Cerda répond que les chiffres rappellent l'engagement pris par rapport à l'ANEC pour réduire les émissions de CO₂. Elle précise que la Ville s'est engagée à réduire de 13% les émissions de CO₂ pour 2012 (voir la proposition PR-913,

p. 2, 1^{er} paragraphe: réduction de 2453 tonnes CO₂ d'ici 2012). Elle ajoute que l'on est tenu contractuellement à respecter le délai de 2012 et que le trend est aujourd'hui atteint, raison pour laquelle la Ville est remboursée.

Séance du 16 novembre 2011

Discussion

Le président et commissaire du Parti libéral-radical déclare que la Cour des comptes a examiné la légalité comptable du FMAC (Fonds municipal d'art contemporain), qu'elle est arrivée à la conclusion qu'il y avait un problème et qu'elle a saisi la Surveillance des communes. Celle-ci est en train de dresser un inventaire de ces fonds et émettra des directives plus précises. Le fait que les revenus du Fonds énergie et climat n'arrivent pas intégralement dans le budget du Conseil municipal lui pose problème, de même que l'absence du Conseil municipal dans le règlement du fonds. Il ne croit pas que le Conseil municipal ait envie que le Conseil administratif fasse des fonds de son côté sans surveillance du Conseil municipal.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois partage cet avis et précise qu'il s'agit d'un problème politique.

Un commissaire d'Ensemble à gauche, lors de la séance du 4 octobre, a déclaré que l'article 68 de la LAC prévoit qu'il faut l'approbation du département pour la création de fonds et relève qu'un autre article indique que leur gestion relève de l'exécutif. Il considère donc que c'est légal, sous réserve de l'approbation de l'autorité de tutelle qui est prévue à l'article 9 du règlement du fonds.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare qu'il est très sceptique par rapport à la légalité de créer des fonds malgré les explications du commissaire d'Ensemble à gauche, parce que si on multiplie ces fonds le Conseil municipal n'aura plus rien à dire. Il déclare que soit on prévoit que le Conseil municipal ait quelque chose à dire ou qu'un rapport lui soit présenté, soit on s'oppose formellement à la création de ce fonds.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien estime qu'il manque un article sur le contrôle dans le règlement, bien qu'un bilan fait par le Service de l'énergie soit prévu. Elle ajoute que le rapport est uniquement destiné au Conseil administratif et qu'elle y voit un manque d'informations pour le Conseil municipal. Elle considère qu'il faudrait aussi ajouter une mention sur l'obligation faite au Service de l'énergie de mener des recherches pour faire appel à d'autres fonds avant d'utiliser celui-ci.

Une commissaire des Verts déclare qu'on peut tout à fait demander un rapport annuel sur l'affectation de ce fonds. Elle ajoute que le financement est clair et que

le Service de l'énergie en sera le gestionnaire. Elle rappelle que le règlement de ce fonds est basé sur celui du fonds photovoltaïque dans la légalité par rapport à la LAC.

Le président déclare qu'il n'y a aucun doute sur la légalité de ce fonds par rapport à la LAC. Il déclare que rien n'empêche aujourd'hui la commission des finances de rajouter une petite phrase qui fasse apparaître le Conseil municipal.

Le commissaire d'Ensemble à gauche qui s'est exprimé précédemment déclare que son groupe souscrit aux objectifs généraux de ce fonds et rappelle qu'il est nécessaire d'investir dans ce domaine. Il estime que le rapport qu'il est prévu de remettre au Conseil administratif à l'article 4 du règlement devrait l'être aussi au Conseil municipal. Il déclare que, s'il y a un consensus pour inclure dans ce projet de délibération un article sur la manière dont le Conseil municipal est informé et exerce sa surveillance, il faut que l'un ou l'autre revienne avec une proposition formulée sur laquelle on pourra travailler.

Un commissaire du Parti socialiste propose d'ajouter à la fin de l'article 4 du règlement (p. 5 de la proposition PR-913) «ainsi qu'au Conseil municipal». Il considère que si un consensus se dégageait sur ces quelques mots, l'obstacle serait surmonté. Il ajoute ne pas être convaincu de la pertinence d'ajouter que le Conseil municipal doit approuver ce rapport, d'autant plus qu'une telle approbation a posteriori est discutable.

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare qu'elle ne votera plus aucun fonds ni aucune fondation. Elle rappelle que l'on a élu un Conseil administratif qui délègue ses prérogatives à des entités qui ne sont pas transparentes. Elle déclare qu'elle n'est pas favorable au fait de laisser aux fonctionnaires et aux magistrats la liberté de dépenser cet argent et qu'elle préfère voter des projets soumis systématiquement au Conseil municipal. Elle trouve que c'est une manière occulte de gouverner et ajoute qu'elle ne votera pas plus ce fonds qu'un autre.

Le président concède que les fonds venant de legs de tiers sont opaques. Il précise qu'il ne s'agit pas de cela, mais d'une structure comptable visant à identifier des recettes pour faire en sorte qu'elles ne partent pas dans le pot commun. Il ajoute que c'est pour lui une excellente chose et qu'il faut seulement rendre ce fonds un peu plus transparent.

Un commissaire d'Ensemble à gauche déclare que, malgré les suspicions de sa collègue, et bien qu'il partage une bonne partie de ses vues sur les fondations, il soutiendra ce fonds parce qu'il s'agit d'affecter des recettes énumérées exhaustivement à des objectifs définis de manière précise et parce qu'il reconnaît l'importance de l'activité dans ce domaine. Il ajoute que fonctionner avec des projets soumis au Conseil municipal lui semble irréaliste car beaucoup d'entre eux sont d'envergure mineure et ne peuvent pas l'occuper systématiquement.

Il indique qu'il est en faveur de la proposition du commissaire socialiste et, le cas échéant, de quelques mécanismes complémentaires – qu'il ne convient pas d'improviser autour de la table – afin d'assurer le contrôle légitime du Conseil municipal sur ce fonds par rapport à sa gestion annuelle.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois qui s'est exprimé précédemment ajoute que les fonds ne lui plaisent pas non plus par définition, mais que celui-ci est honorable, et que leur multiplication dépossède le Conseil municipal des décisions qu'il prend. Il différencie pourtant les fonds des fondations qui permettent d'être plus réactifs et de faire des choses que l'on ne peut pas faire à 80 personnes au Conseil municipal. Il précise qu'il faut les assortir d'instruments de contrôle. Il déclare qu'étant donné que les fonds lui déplaisent sur le principe il s'abstiendra.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que, quand on évoque les fondations, il y a un désir clair et net de l'exécutif de décentraliser le pouvoir et de l'accorder sous la supervision du politique. Il ajoute que cela permet à ces fondations d'être plus près du terrain et plus efficaces. Il déclare que ce fonds vise à affecter des recettes bien spécifiques à des objectifs qui visent des économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables. Il considère que cela doit être encouragé à plus forte raison dans l'époque que l'on vit. Il ajoute qu'il est opposé à toute mesure qui vise à empêcher l'efficacité et le bon fonctionnement de ce fonds.

Vote

Le président soumet au vote l'amendement du commissaire socialiste, à savoir l'ajout de «ainsi qu'au Conseil municipal» à la fin de l'article 4 du règlement.

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Le président soumet au vote la proposition PR-913 amendée.

Elle est acceptée par 11 oui (1 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 MCG, 2 LR, 1 UDC) et 2 abstentions (1 EàG, 1 MCG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre t), par analogie et l'article 68 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est instauré un fonds «Energie et climat», destiné au développement des énergies renouvelables et à l'encouragement aux économies d'énergie et aux diminutions des émissions de gaz à effet de serre, dont le règlement est le suivant:

« Règlement du Fonds «Energie et climat» de la Ville de Genève

Art. 1. – Buts

Il est instauré un fonds pour le développement des énergies renouvelables et pour l'encouragement aux économies d'énergie et aux diminutions des émissions de gaz à effet de serre, ci-après le fonds.

Le fonds est destiné à faciliter la réalisation de projets dans le domaine du développement des énergies renouvelable, de l'encouragement aux économies d'énergie et des diminutions des émissions de gaz à effet de serre, permettant notamment:

- de produire des énergies renouvelables;
- d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et des infrastructures et équipements du domaine public;
- de diminuer les émissions de gaz à effet de serre induites par la consommation d'énergie des bâtiments ou des moyens de transports propriétés de la Ville de Genève;
- de développer des techniques ou méthodes dans les domaines précités.

Le fonds servira, le cas échéant, à la restitution des sommes versées au titre de remboursement de la taxe sur le CO₂ en cas de non atteinte des objectifs de réduction déterminé conventionnellement. A cet effet, les sommes versées à titre de remboursement sont réservées jusqu'à chaque échéance conventionnelle; la restitution étant obligatoire, intérêts compris, si les objectifs de réduction des émissions de CO₂, fixés dans la Convention d'objectifs passée entre la Ville de Genève et l'Office fédéral de l'environnement ne sont pas atteints.

Art. 2. – Utilisation

Le fonds peut financer notamment:

- des projets de constructions de nouvelles installations de la Ville de Genève de production d'énergies renouvelables ainsi que la prise en charge de leurs frais de fonctionnement;
- des projets de haute efficacité énergétique de bâtiments (neufs ou existant) propriétés de la Ville de Genève;

- des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre;
- des projets pilotes dans les domaines énergétiques et climatiques;
- des projets pilotes dans le développement de méthodes et techniques correspondant aux buts.

Art. 3. – Ressources

Le fonds est alimenté par:

- les recettes issues de la vente de l'électricité photovoltaïque produite par les centrales existantes appartenant à la Ville de Genève ;
- le remboursement à la Ville de Genève de la taxe sur le CO₂, conformément à la Conventions d'objectifs passées avec l'Office Fédéral de l'Environnement ;
- par des dotations budgétaires de la Ville de Genève ;
- par d'éventuelles donations ou subventions de tiers.

Art.4. – Gestion du fonds

Le fonds est géré par le Service de l'énergie, en collaboration avec le Service de la comptabilité générale et du budget.

Un bilan annuel comprenant les revenus ainsi que les éventuelles participations à des investissements sera établi par le Service de l'énergie et remis au Conseil administratif ainsi qu'au Conseil municipal.

Art. 5. – Bénéficiaires

Seuls les projets menés par la Ville de Genève concernant son patrimoine peuvent bénéficier de financement du fonds.

Art. 7. – Critères d'attribution

Pour pouvoir bénéficier du fonds, les projets doivent:

- répondre au moins à un des buts du fonds contenus dans l'article premier;
- indiquer clairement les résultats attendus;
- permettre un contrôle du résultat obtenu.

L'octroi d'autres subventions au niveau de la Confédération ou du Canton ne limite pas l'accès au fonds.

Art.8. – Décision d'octroi

Le Conseil administratif décide de l'attribution du fonds, sur proposition du service gestionnaire. Le montant de chaque participation est déterminé par le Conseil administratif.

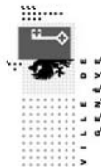
Art. 9. – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par l'autorité de tutelle des communes.»

Art. 2. – L'actuel Fonds photovoltaïque est dissous et tous ses actifs et engagements sont transférés au Fonds «Energie et climat».

Annexes:

- Présentation de M^{me} Cerda et M. Miele, 4 octobre 2011: «La ville s'engage: politique énergétique et climatique»
- Rapport d'activité 2010: Ensemble pour une ville 100% renouvelable en 2050.



LA VILLE | S'ENGAGE

POLITIQUE ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE

Ensemble, pour une ville 100% renouvelable en 2050

Un territoire à zéro émissions de CO₂ en 2050



UNE NOUVELLE STRATEGIE OPERATIONNELLE EN MATIERE D'ELECTRICITE

La première stratégie opérationnelle : 100% renouvelable en 2050 pour le **chauffage des bâtiments** est aujourd'hui complétée par une seconde en matière d'électricité

Consommer moins ET produire mieux

Une stratégie et son plan d'actions associé

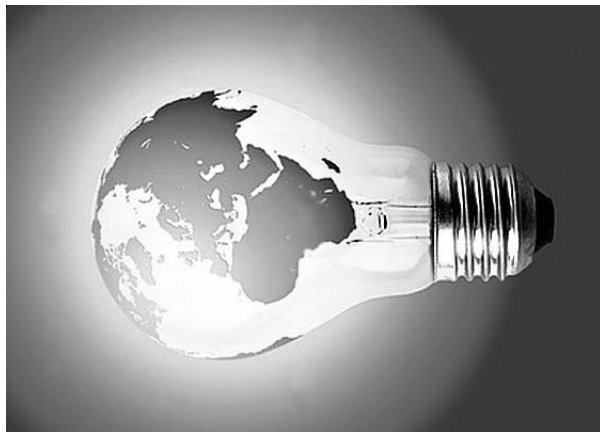


CONSOMMER MOINS ET PRODUIRE MIEUX OBJECTIFS

Réduire massivement les consommations d'électricité
de la Ville de Genève (-25%)

Assurer un approvisionnement local et renouvelable

Compenser les hausses de consommation dues aux
pompes à chaleur par de l'électricité produite localement
et renouvelable

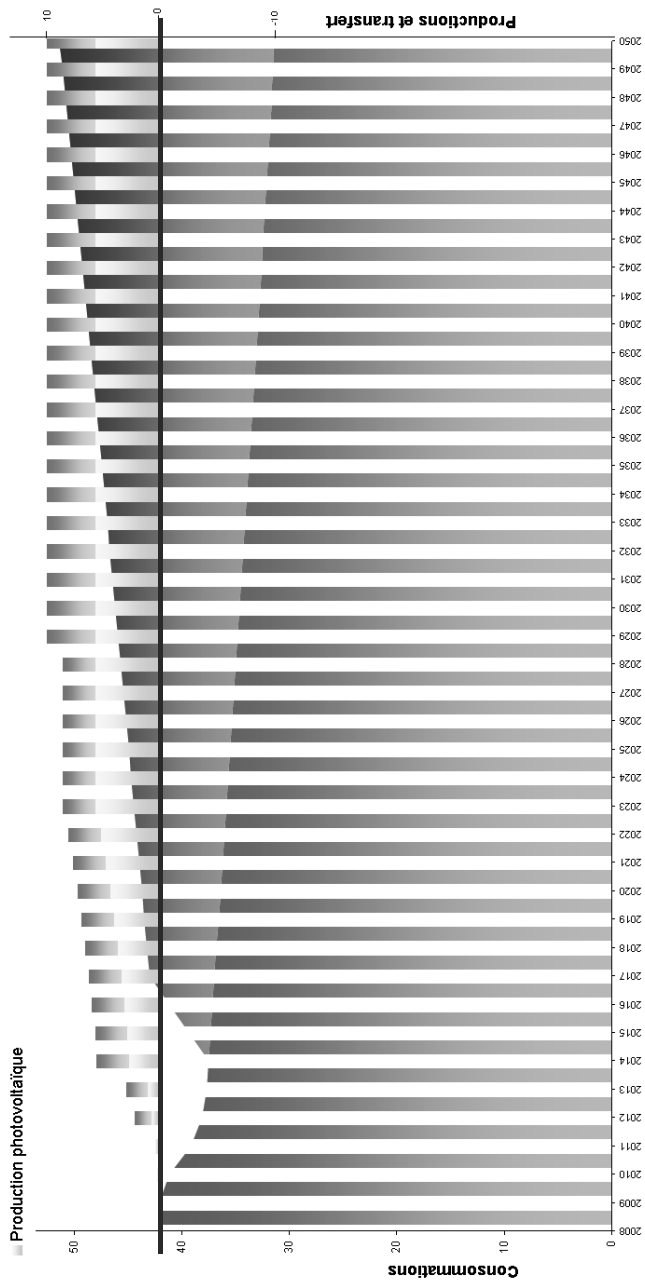




VILLE DE
GENÈVE

CONSOMMER MOINS ET PRODUIRE MIEUX STRATEGIE GENERALE

- Nouvelles consommations chauffage et technologies de l'information
- Consommations "standard"
- Production éolienne
- Production photovoltaïque



CONSUMER MOINS ET PRODUIRE MIEUX

Catégorie 1 : Consommer moins

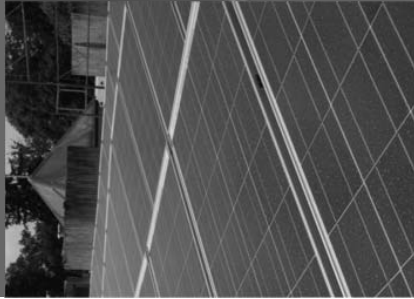
Proposition	Economies d'énergie	Investissement	Economie annuelle
P1 : Eclairage public - Eclairer mieux, consommer moins	2.8 GWh (-30%)	5.9 millions CHF	470'000 CHF
P2 : Eclairage des communs d'immeubles (56 sites)	1 GWh	3.3 millions de CHF	250'000 CHF
P3 : Buanderies – transfert des consommations vers les entreprises exploitantes	580'000 kWh	340'000 CHF	145'000 CHF
P4 : Equipements de bureautique et informatique	80'000 kWh	100'000 CHF	20'000 CHF
P5 : Optimisation des installations existantes	90'000 kWh	160'000 CHF	23'000 CHF



CONSOMMER MOINS ET PRODUIRE MIEUX

Cat gorie 2 : Produire mieux

Proposition	Production d'�nergie	Investissement	Recettes annuelle
P1 : Programme photovoltaïque - renforcement	1.68 GWh	8.4 millions CHF	870'000 CHF
P2 : Partenariat avec SIG sur la production �olienne ou autre	3 GWh	4.5 millions de CHF	300'000 CHF



CONSOMMER MOINS ET PRODUIRE MIEUX

Catégorie 3 : Mesures d'accompagnement

Proposition	Investissement
P1 : Création d'un Fonds Energie et Climat	--
P2 : Renforcer la veille technologique	--
P3 : Informer et inciter les locataires GIM à diminuer leurs consommations électriques	200'000 CHF / an
P4 : Valoriser l'action municipale avec un objectif de développement économique et touristique	A définir



P3.1 : CREATION D'UN FONDS ENERGIE ET CLIMAT OBJECTIFS

Améliorer l'autonomie de financement municipal

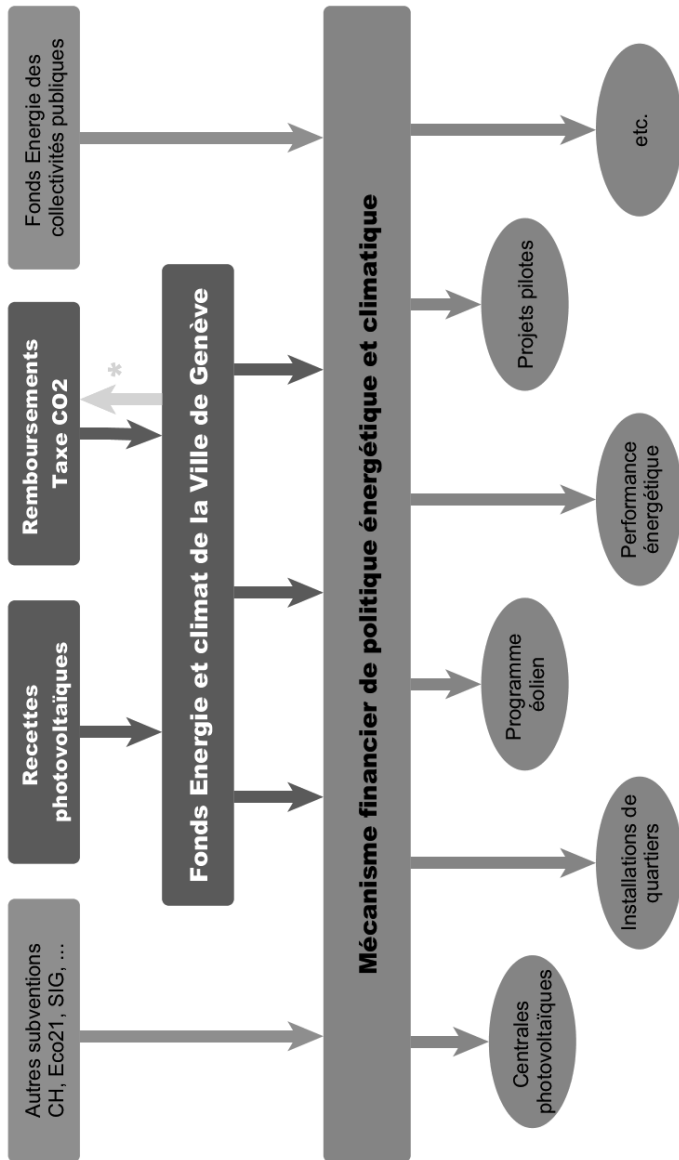
Mettre en œuvre des projets innovants et efficaces

Mettre en place un «cercle vertueux» – gagnant / gagnant

Augmenter la visibilité des investissements en faveur de la politique énergétique



FONDS ENERGIE ET CLIMAT PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT



FONDS ENERGIE ET CLIMAT PRINCIPES DU REGLEMENT

Service gestionnaire :

Service de l'énergie, en collaboration avec le service de la comptabilité générale et du budget

Décisions d'attribution

Conseil administratif

Objectifs

- produire des énergies renouvelables ;
- améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et des infrastructures et équipements du domaine public ;
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre induites par la consommation d'énergie des bâtiments ou des moyens de transports propriétés de la Ville de Genève ;
- développer des techniques ou méthodes dans les domaines précités.



GESTION TRANSPARENTE

FONDS ENERGIE ET CLIMAT LES RECETTES EXISTANTES

Fonds photovoltaïque - Recettes des ventes d'électricité photovoltaïque

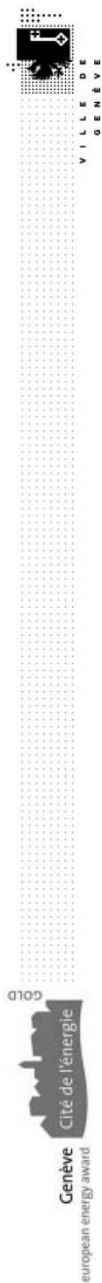
Solde au 31.12.2010 : 461'845,90 CHF

(- 410'000 CHF d'investissements en 2011)

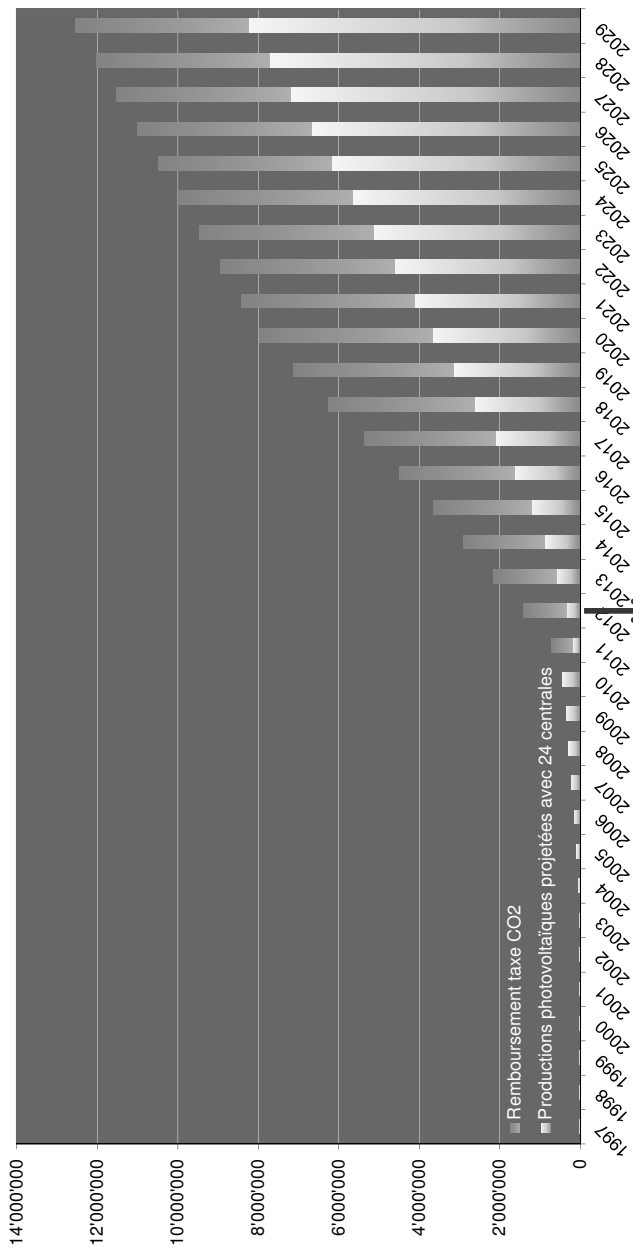
Remboursement de la Taxe CO₂

212'832.90 CHF en 2010, versés sur les recettes générales Ville de Genève

528'439 CHF en 2011, pourront être versés au Fonds si celui-ci est créé avant le 31.12.2011



PREVISIONS FINANCIERES



Merci de votre attention !!!

SERVICE DE L'ÉNERGIE

Rue du Stand 25

<http://www.ville-geneve.ch/themes/developpement-durable-energie/energie-climat/>



REMBOURSEMENT DE LA TAXE SUR LE CO₂ CONVENTION D'OBJECTIF AVEC LA CONFEDERATION

Objectif de la Convention :

Réduire de 13% les émissions de CO₂ du patrimoine immobilier public avant 2012

Taxe sur le CO₂ (combustibles) :

- En 2008 et 2009 : 12 CHF par tonne de CO₂ émise.
- Dès le 1.1.2010 : 36 CHF par tonne de CO₂ émise.

Mécanisme de remboursement en fonction :

- Des consommations de combustibles fossiles
- Du respect des objectifs annuels

Revenus dès 2010 :

- Environ 500'000 CHF par an pour la Ville de Genève.

FONDS ENERGIE ET CLIMAT LES RECETTES EXISTANTES

Fonds Energie des Collectivités (Centre Intercollectivité pour la Maîtrise de l'Energie)

Environ 1'000'000 CHF disponibles par année

ECO 21

Fonds géré par SIG - Disponibilité de subventions sur dossier

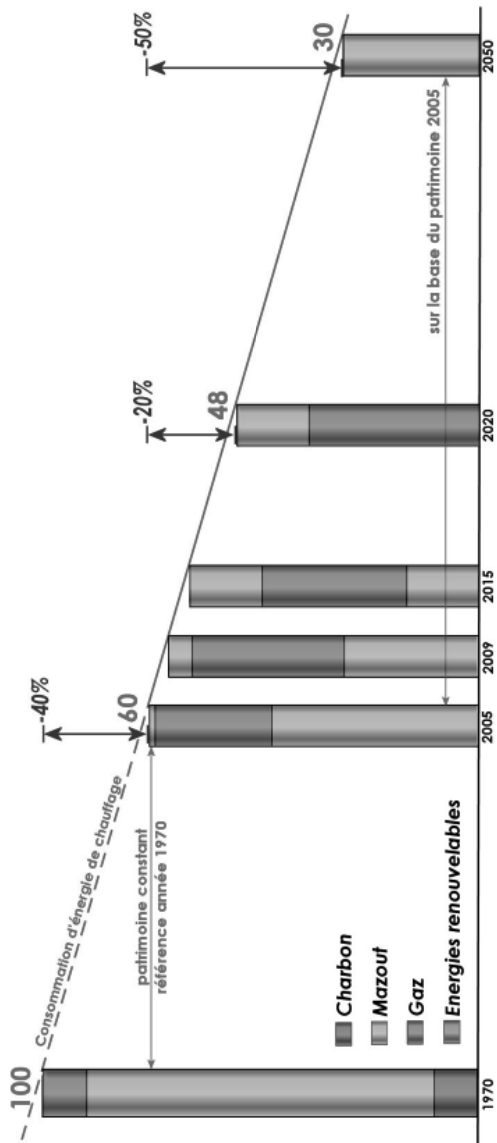
Programme National Bâtiment

Fonds géré par la Confédération – Disponibilité de subventions sur dossier

OUTILS DE FINANCEMENT EXISTANT

Fonds intercollectivités pour la maîtrise de l'énergie	Fonds public cantonal financé par le rabais SIG accordé aux communes Géré par le Canton de Genève
Programme Bâtiment	Fonds public national financé par la taxe sur le CO2 Géré par la Confédération et relayé par les Cantons
Fonds Centime Climatique	Fonds privé national financé par une taxe de 1 ct. Par litre de carburant Géré par une fondation privée sous le contrôle de la Confédération
ECO 21	Fonds public financé par SIG Géré par SIG, destiné au financement d'économie d'électricité uniquement
Fonds photovoltaïque	Fonds municipal interne financé par les recettes de la vente d'électricité photovoltaïque

STRATEGIE 100% RENEUVELABLE EN 2050

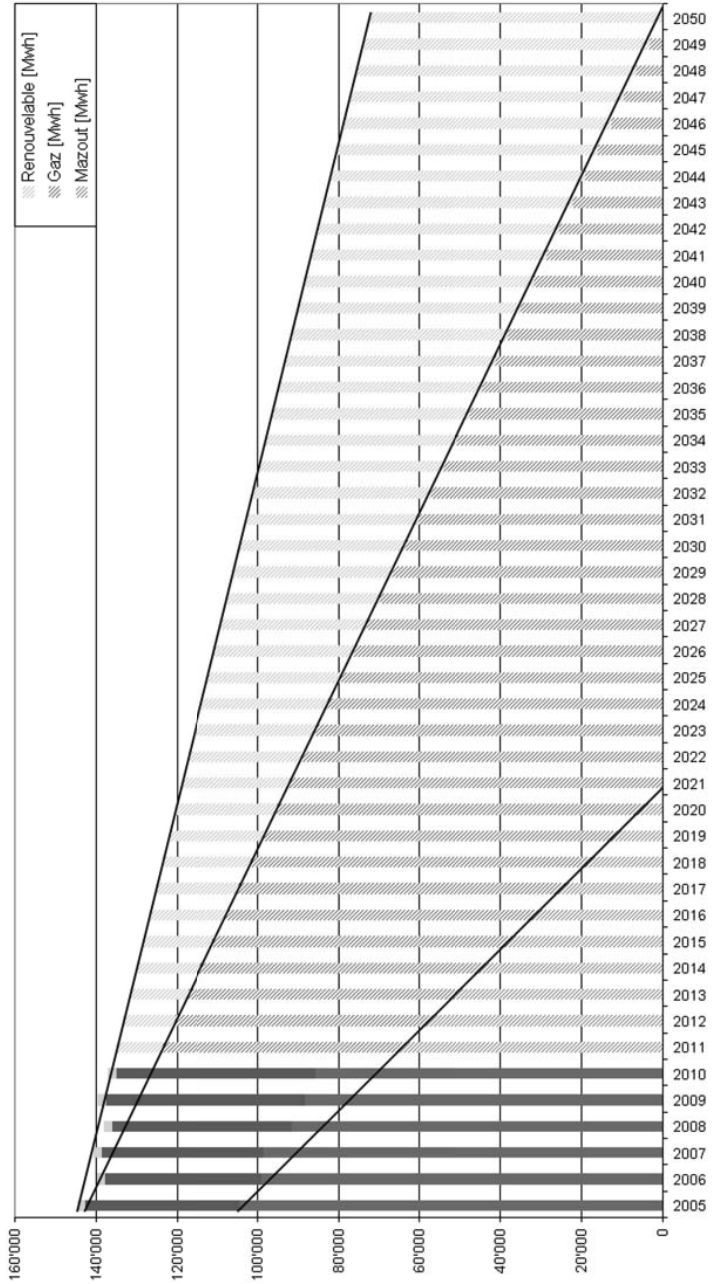


- R duire notre d pendance aux  nergies fossiles
- Augmenter massivement l'efficacit   nerg tique des b timents
- Exploiter au mieux le potentiel des  nergies renouvelables locales



OU EN EST-ON ?

Objectifs de la stratégie générale - patrimoine immobilier de la Ville de Genève





V I L L E D E
G E N È V E

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT
SERVICE DE L'ÉNERGIE

Ensemble pour une ville 100% renouvelable en 2050

RAPPORT D'ACTIVITE 2010



SOMMAIRE

I – COMPTES 2010 – ENERGIE (312)	4
II - BILAN ENERGETIQUE	6
1 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU.....	6
2 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE.....	7
3 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE.....	8
4 - ECONOMIES « RECOLTEES » EN 2010.....	9
5 - TOP 10 DES PLUS GROS CONSOMMATEURS.....	10
6 - POLITIQUE ENERGETIQUE : REALISATIONS 2010.....	11
7 - EXEMPLE D'INTERVENTION GLOBALE SUR UN SITE:.....	12
8 - CONCLUSION ET TABLEAU DE BORD « 100% RENOUEVELABLE ».....	13
III – MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS	14
IV – PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE	15
V – BILAN ENVIRONNEMENTAL	17

I – COMPTES 2010 – ENERGIE (312)

Tendances

Les dépenses 2010 en matière d'énergie atteignent 21'162'837.- CHF, soit 96,4% du budget global prévu par le service, d'un montant de 21'949'193.- CHF.

Ce résultat, satisfaisant sur le plan de la prévision et de la gestion financière, s'explique par la conjonction de nombreux facteurs, parmi lesquels :

- la diminution du prix du gaz (-17%), alors que sa part dans nos approvisionnements continue de s'accroître.
- une augmentation du prix du mazout (+14%)
- un climat particulièrement rigoureux : +10% par rapport à la référence budgétée.
- les coûts constatés pour l'électricité et l'eau, ne reflètent pas la réalité du fait des imprécisions associées à la facturation sur estimations. Dans les pages qui suivront, nous utiliserons des consommations sur relevés.

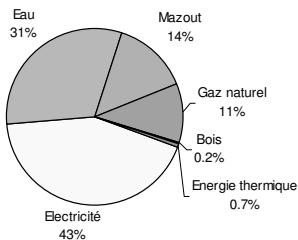
Bilan des coûts

Le bilan s'établit et se compare de la manière suivante par rapport à l'année précédente :

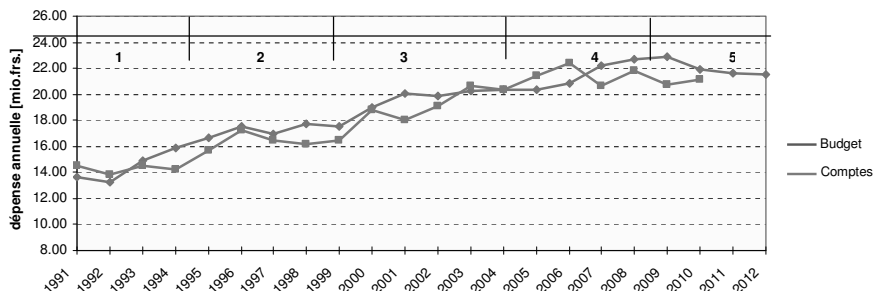
(Selon données 2009 et 2010 SAP-BW)

Gaz naturel :	2'316'694.- CHF	soit une diminution de	221'417.- CHF	(- 8.7%)
Energie thermique :	140'662.- CHF	soit une diminution de	91'031.- CHF	(-39.3%)
Electricité :	9'134'918.- CHF	soit une augmentation de	121'893.- CHF	(+ 1.4%)
Eau :	6'624'619.- CHF	soit une augmentation de	165'600.- CHF	(+ 2.6%)
Mazout :	2'910'974.- CHF	soit une augmentation de	409'852.- CHF	(+ 16.4%)
Bois :	34'970.- CHF			

Répartition des dépenses 2010 :



Evolution budgétaire et comptable



Période 1 : 1991-1995

Mise en place d'une politique de contrôle et de maîtrise des consommations d'eau et d'électricité. Ajoutée à une baisse constante des prix du mazout, elle permet de tempérer l'augmentation des dépenses malgré trois hausses annuelles consécutives (93-94-95) de l'eau et de l'électricité, lesquelles représentent maintenant 70% de nos dépenses en énergie.

Période 2 : 1995-1998

Affinement des prévisions budgétaires et gestion des informations par l'application informatique BASIG. Développé en collaboration avec la DSIC, BASIG effectue les imputations budgétaires par entité administrative, contrôle les nouveaux contrats et permet les recherches statistiques de dépenses et consommations par service et/ou par contrat.

Période 3 : 1998 – 2003

Evolution marquée par plusieurs hausses des tarifs de fourniture d'eau, ainsi que l'augmentation continue de la taxe d'Etat pour son épuration. Dès 2000, suppression du rabais de 20% accordé par les SIG aux collectivités publiques et versement compensatoire d'un montant annuel forfaitaire.

Période 4 : 2003 -2008

Depuis 2003, nous enregistrons une hausse importante des prix des énergies fossiles.

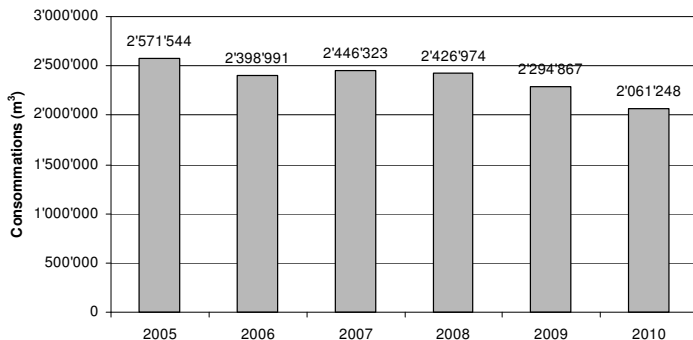
Période 5 : 2008-2010

Depuis fin 2008, après des sommets historiques, le prix des énergies fossiles revient à des valeurs proches des saisons 2004/2005, avec une relative stabilisation en 2009 jusqu'à mi-2010. Depuis lors, les augmentations se poursuivent, au fil des nombreuses crises géopolitiques.

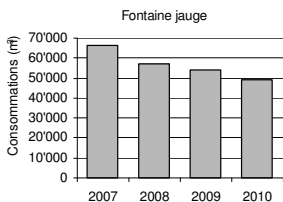
II - BILAN ENERGETIQUE

1 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU

Evolution des consommations d'eau



Avec 2 061 248 m³, la consommation globale a diminué de 10% en 2010. Elle se répartit en 3 postes :

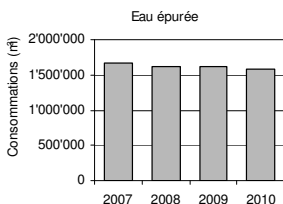


LES FONTAINES :

49'350 m³
- 9% depuis 2009
- 25% depuis 2007

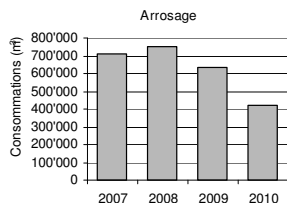


Nota : Les fontaines jauges sont progressivement remplacées par des compteurs.



EAU EPUREE :

1'590'324 m³
- 1 % depuis 2009
- 5 % depuis 2007



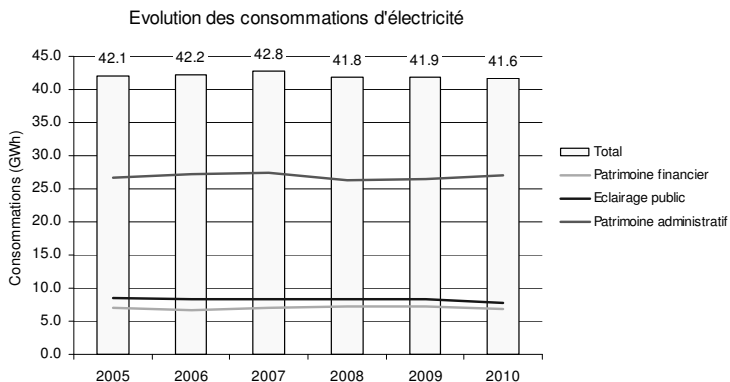
ARROSAGE :

421 574 m³
- 33 % depuis 2009
- 40 % depuis 2007

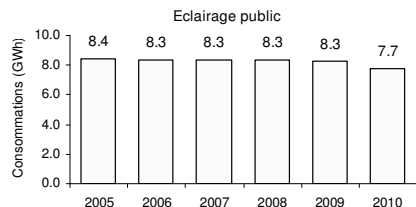


Nota : La diminution 2010 est due à une utilisation moindre mais aussi à des décalages de relevés importants.

2 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE



Avec 41.6 GWh en 2010, la consommation d'électricité reste stable. Elle se décompose en 3 postes :

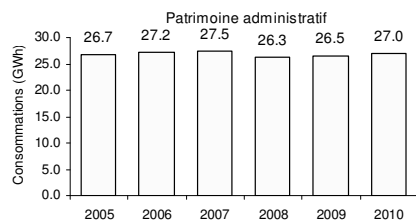


ECLAIRAGE PUBLIC : 7.7 GWh

- 6% depuis 2009
- 8% depuis 2005



Nota : La campagne 'Eclairer mieux, consommer moins' commence à produire ses effets.

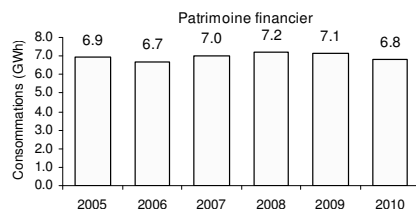


PATRIMOINE ADMINISTRATIF : 27 GWh

+ 2% depuis 2009
+ 1% depuis 2005



Nota : les prestations ont augmenté sur certains sites administratifs.



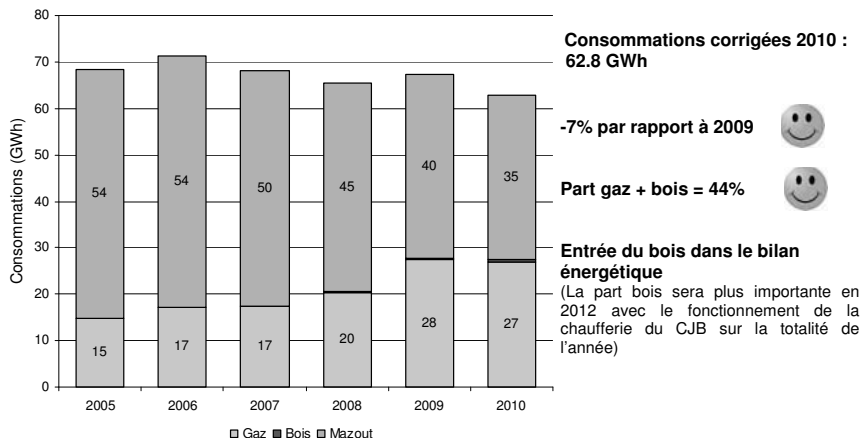
PATRIMOINE FINANCIER : 6.8 GWh

- 4% depuis 2009
- 2% depuis 2006

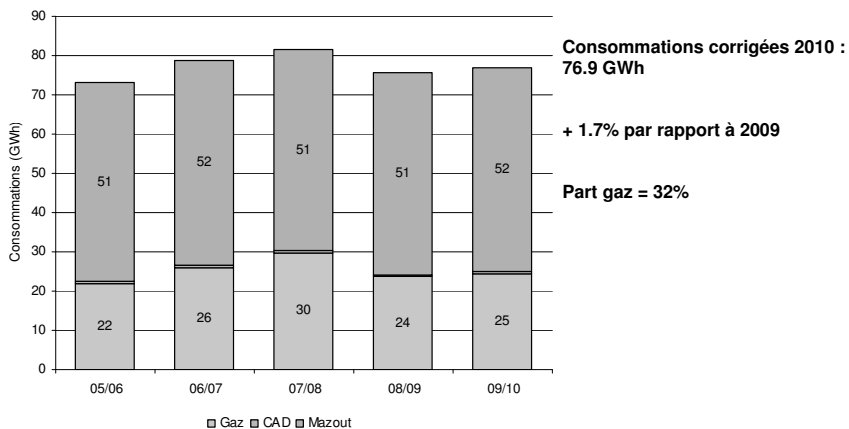


3 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE

Patrimoine administratif



Patrimoine locatif



Nota : les consommations sont corrigées afin de tenir compte de la rigueur climatique.

4 - ECONOMIES « RECOLTEES » EN 2010

Les travaux d'amélioration réalisés en 2008 et 2009 portent leurs fruits : à la clé, économies d'énergie, financières, et de CO₂.

Travaux d'améliorations 2008

Type	Sites	Améliorations 2008	Variation d'IDC (%)	Impact 2010 ou 09/10		
				CHF	kWh	CO2 (kg)
Loc	Calvin 2	Chgt chaudière + régulation	-14%	-2'831	-33'997	-8'499
Loc	Frontenex 2	Chgt chaudière + bouilleurs	-22%	-6'167	-76'973	-19'243
Loc	Jargonnant 4-6	Chgt bouilleur	-11%	-3'811	-56'964	-18'223
Loc	Grottes 17-19	Rénovation chaufferie	-20%	-4'686	-57'990	-14'497
Loc	Hotel de ville 12	Rénovation chaufferie	-20%	-4'468	-54'336	-13'584
Loc	Faucille 9	Rénovation chaufferie	-9%	-1'430	-17'013	-4'253
Adm	Ecole Trembley 2	Rénovation chaufferie + pass. gaz	-22%	-3'153	-76'740	-43'360
Adm	Bibliothèque d'archéologie	Rénovation chaufferie + pass. gaz	-12%	-1'191	-29'452	-24'957
Loc	Puiserande 4	Rénovation chaufferie	-4%	-1'103	-13'282	-3'320
Adm	Musée Rath	Rénovation chaufferie + pass. gaz	73%	14'442	155'433	23'801
TOTAL				-14'398	-261'314	-126'135

Nota : Il s'agit des valeurs constatées réelles, par conséquent des facteurs autres que les améliorations mises en place peuvent intervenir. Exemple : comportement des occupants, optimisation des réglages, variation de l'utilisation du site, augmentation des prestations (Musée Rath).

Travaux d'améliorations 2009

Type	Sites	Améliorations 2009	Variation d'IDC (%)	Impact 2010 ou 09/10		
				CHF	KWh	CO2 (kg)
Loc	Cité 19	Rénovation chaufferie	-15%	-2'579	-28'548	-7'136
Loc	Gare 21	Rénovation chaufferie	-22%	-3'631	-36'881	-9'220
Loc	Grand Pré 9	Rénovation chaufferie	-12%	-3'169	-32'991	-8'248
Loc	Grottes 30	Rénovation chaufferie	2%	634	7'647	1'912
Loc	Grottes 32	Rénovation chaufferie	-12%	-3'085	-36'640	9'160
Loc	Montbrillant 4	Rénovation chaufferie	1%	110	1'388	347
Adm	Clairière 7	Rénovation chaufferie		impact inconnu - non géré par ENE		
Adm	Ecole des Allières	Rénovation chaufferie + pass. gaz	1%	3'905	2'344	-37'310
TOTAL				-7'815	-123'681	-50'495

Nota : Certains travaux 2009 ont un impact visible en 2010. Cependant, il faut en moyenne 2 ans pour que les consommations se stabilisent et que l'on puisse constater l'impact réel.

5 - TOP 10 DES PLUS GROS CONSOMMATEURS

Chauffage

Sites localitifs	Combustible	Consommations 09/10 (kWh)	% parc loc.	Emissions de CO ₂ (tonnes)
Cité Jonction	mazout	6'793'363	9%	2'173
Minoteries	mazout	5'264'031	7%	1'684
Asters	mazout	3'553'163	5%	1'137
Quai du seujet 32-34-36	mazout	3'454'186	4%	1'105
Amat-Rotschild	mazout	2'653'988	3%	849
Soubeyran 6-8-10-12-14	mazout	2'385'951	3%	763
Chatelaine 43	mazout	2'323'978	3%	743
Paquis 30-32-34/Jean-Jaquet 5-7-9-11	mazout	1'912'108	2%	612
Rois 13-19	gaz	1'660'495	2%	531
Rue Carouge/Battoirs/Dancet	mazout	1'391'649	2%	445
Total Top 10		31'392'913	41%	10'043

Sites administratifs	Combustible	Consommations 2010 (kWh)	% parc adm.	Emissions de CO ₂ (tonnes)
Cs Vernets	mazout	7'624'398	12%	2'439
Jardin Botanique	mazout/gaz/bois	1'973'732	3%	477
Cs Varembe piscine	gaz/mazout	1'965'230	3%	580
SIS caserne I	mazout	1'932'683	3%	618
Grand Théâtre	gaz	1'923'907	3%	481
Voirie Vernets	mazout	1'807'424	3%	578
Ecole des Vollandes	gaz	1'750'127	3%	438
Michel-Simon 7-9	mazout	1'640'545	3%	525
Navigation 20(Paquis II)	gaz	1'558'996	2%	390
Maison des arts/Victoria Hall	gaz	1'528'211	2%	382
Total Top 10		23'705'254	37%	4'595

Electricité

Bâtiments	Conso. 2010 (kWh)	% parc
Cs Vernets - Piscine	2'651'400	6%
Cs Vernets - Patinoire	1'365'363	3%
Grand-Théâtre	1'131'860	3%
Stand 25	1'101'600	3%
Voirie Vernets	918'400	2%
Cs Queue D'Arve	854'512	2%
Cs Varembe piscine	890'491	2%
Museum d'histoire naturelle	732'216	2%
Crématoire St-Georges	720'288	2%
Halles de Rive	643'035	2%
Total Top 10	11'009'165	26%

Eau

Sites	Conso. 2010 (m ³)	% parc
Cs Vernets	96'420	5%
Jardin Botanique	93'670	5%
Voirie Vernets	67'920	3%
Cité Jonction	63'511	3%
Cs Varembe piscine	49'193	2%
Servette 100 (Asters)	45'620	2%
Minoteries	40'076	2%
Soubeyran 6-8-10-12-14	35'361	2%
Cs Bout-du-Monde (Stade)	34'669	2%
Cimetière St-Georges	32'956	2%
Total Top 10	559'396	27%

6 - POLITIQUE ENERGETIQUE : REALISATIONS 2010

2 bâtiments rénovés dont un 100% renouvelable

- **Cité Corderie 10 :**
 - Enveloppe à haute performance énergétique
 - Pompe à chaleur
 - Panneaux solaires thermiques
 - Panneaux solaires photovoltaïques
- **Orangerie théâtre :**
 - Remplacement d'une chaudière mazout par une au gaz
 - Mise en place d'une régulation



12 chaufferies rénovées

- **Patrimoine financier :**
Pâquis 34, Ernest Pictet 10, Rois 17, Levant 2-4, Servette 87, Simon Goulard 2-4, St Georges 65.
 - **Patrimoine administratif :**
Cs Varembe, Villereuse 1, Frontenex 54, Crèche Bertrand, Conservatoire et Jardin Botaniques.
- A titre indicatif, ces rénovations devraient permettre :
- Sur le patrimoine locatif : l'évolution de la part gaz de **32%** en 09/10 à **40%** en 2010/2011.
 - Sur le patrimoine administratif, l'évolution de la part gaz + bois de **41%** en 2009 à **46%** en 2011.

6 projets d'améliorations techniques pour une meilleure efficacité énergétique

- **Quai du Seujet 36 :**
Rénovation de la ventilation, récupération de la chaleur extraite pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire grâce à une pompe à chaleur air/eau.
- **Crématoire St-Georges :**
Remplacement de groupes frigorifiques
- **Musée des Sciences :**
Remplacement de la climatisation
- **Voirie des Vernets- central informatique:**
Création d'une climatisation du centre informatique
- **Salle du Faubourg :**
Remplacement d'une installation de ventilation vétuste par une nouvelle permettant la récupération de la chaleur de l'air extrait (double-flux).
- Assainissement de diverses régulations : Michel-Simon 7, Ecole des Contamines, Ecole des Allières, Piscine de Varembe

7 - EXEMPLE D'INTERVENTION GLOBALE SUR UN SITE: Les Conservatoire et Jardin Botaniques

 **Les besoins en chaleur sont désormais assurés à 80% par des énergies renouvelables (75% bois déchiqueté, 5% soleil)**

Rénovation de la chaufferie centrale existante :

Installation de 2 chaudières à bois déchiqueté appoint gaz. Le bois déchiqueté est issu en partie de l'entretien des forêts de la ville de Genève par le service des espaces verts ainsi que par les CJB.

Coût : 763'000.- CHF
Subvention attendue du SCANE : 763'000.- CHF

Ci-dessous, panneaux solaires thermiques :



Installations de panneaux solaires thermiques :


Sur la toiture de la maison des jardiniers

Coûts : 214'598.- CHF
Subvention du SCANE : 214'598.- CHF

 **Electricité solaire: 20 000 kWh produits par an sur la toiture de la maison des jardiniers**

Grâce à la **construction durant l'été 2010 d'une centrale solaire photovoltaïque** d'une puissance de 20kW.
Coûts : 138'750.- CHF, financé par le fonds photovoltaïque.

De plus, les contrats de fourniture d'électricité dans la gamme SIG Vitale-Horizon (40% Vitale vert et 60% Vitale bleu), garantissent le caractère renouvelable de l'électricité consommée sur le site.

 **Eau : 60 000 m³ d'eau du réseau remplacés par de l'eau du lac pour les besoins d'arrosage**

Ce qui représente près de 65% de la consommation actuelle du site, grâce à la création d'un raccordement sur le réseau d'eau du lac « Genève Lac Nations ». Cette installation sera effective courant 2011.
Coûts : 249 325 CHF. Le temps de retour est d'environ 5 ans.
Subvention attendue du SCANE : 249 325 CHF

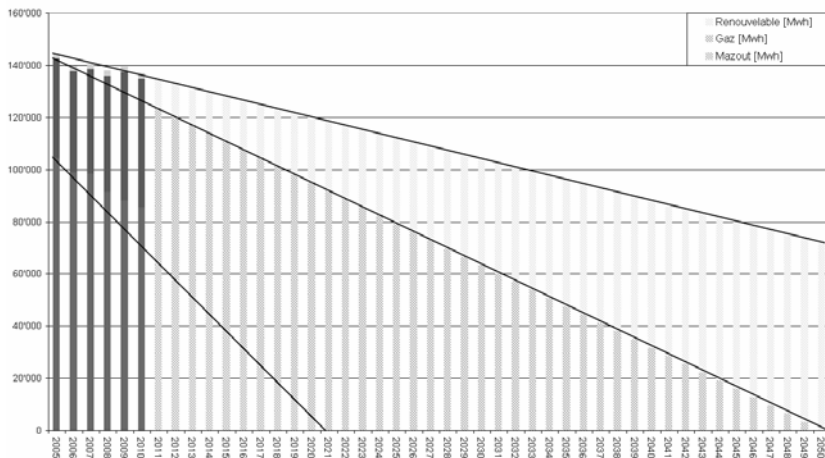
Par ailleurs, une installation de récupération d'eau de pluie permet depuis de nombreuses années déjà de valoriser l'eau de pluie et de couvrir en partie les besoins en eau d'arrosage du site.

1,4 million de francs de travaux réalisés en 2010 (PR509 - PR692) intégralement financés par des dispositifs dédiés:

- subventions (89%)
- fonds photovoltaïque.

8 - CONCLUSION ET TABLEAU DE BORD « 100% RENOUELABLE »

Objectifs de la stratégie générale - patrimoine immobilier de la Ville de Genève



Remarque : les consommations d'énergie de chauffage ont été pondérées en fonction du climat et des variations du patrimoine immobilier de la Ville de Genève.



Les consommations diminuent et sont dans la cible.



Notre dépendance au mazout a chuté au profit du gaz mais reste 10% en dessous de la cible.



La part des énergies renouvelables est inférieure à l'objectif. Le report d'une année des travaux de rénovation de la chaufferie des Conservatoire et Jardin Botaniques explique en partie ce retard, mais la percée des énergies renouvelables reste encore timide en regard des objectifs de développement.

Nos propositions :

Priorité absolue aux énergies renouvelables dans les projets de constructions et de rénovation dès lors que l'enjeu énergétique n'est pas anecdotique.

Priorité absolue au développement d'une stratégie thermique territoriale avec le ScanE et SIG, avec la définition sur l'ensemble du territoire de la Ville d'infrastructures énergétiques permettant l'amenée d'énergies renouvelables dans les quartiers (en cours : périmètres élargis de l'écoquartier de la Jonction, Gare des Eaux Vives, des Vernets/Acacias).

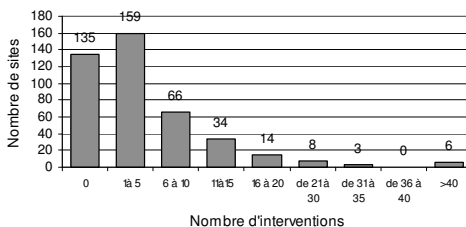
Continuer d'améliorer la performance énergétique des bâtiments, en planifiant des investissements sur les bâtiments à forts enjeux énergétiques et environnementaux, et pour lesquels rien n'est encore prévu : SIS Vieux billard, Ecoles Liotard, Hugo de Senger, Geisendorf, grands ensembles immobiliers : Asters et Seujet.

III – MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS SAISON 09/10



**2'277 interventions
réalisées dont 20% en urgence**

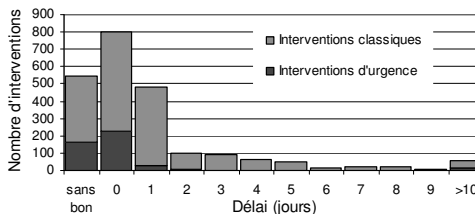
Nombre de sites en fonction du nombre d'intervention



**Délai d'intervention :
1 jour dans 81% des cas.**

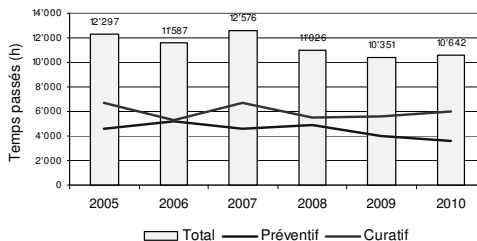


Nombre d'interventions en fonction du délai



**37% du temps passé en
entretien préventif dans les
domaines chauffage, ventilation et solaire**

Evolution de la répartition curatif / préventif



IV – PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE

LA VILLE EST RECOMPENSEE

Cité de l'énergie : label European Energy Award Gold

avec un score de 77% des mesures réalisables, la Ville de Genève se place d'emblée parmi les villes européennes les plus actives et performantes en matière d'énergie.



Prix Nature Made 2010

couronne la politique d'achat d'énergie électrique 100% renouvelable et certifiée pour couvrir les 42 GWh consommés pour l'éclairage des rues, le fonctionnement des bâtiments publics et administratifs et l'éclairage des communs d'immeubles de logements.



LA VILLE S'ENGAGE SUR LE PLAN INTERNATIONAL ET REGIONAL

Avril 2010 : Signature de la Convention des maires

qui engage Genève à dépasser les objectifs climatiques et énergétiques européens, à savoir une diminution de 20% des consommations d'énergie, une diminution de 20% des émissions de gaz à effet de serre et une couverture des besoins énergétiques de 20% par des énergies renouvelables en 2020.



Adhésion au projet REVE D'AVENIR

qui réunit 27 collectivités suisses et françaises pour atteindre collectivement les objectifs de la Convention des maires et sensibiliser les acteurs du territoire.

4 Mai 2010 : M. Pagani s'exprime devant les représentants de la Commission européenne au nom des 27 collectivités engagées dans le projet transfrontalier REVE d'Avenir



LA VILLE AGIT ET COMMUNIQUE LOCALEMENT

5 Septembre 2010 : Dimanche à pied « Bâtiment et Energie, concept innovant »

Cela a permis de faire découvrir au public genevois un volet souvent ignoré des bâtiments et lieux publics de la Ville. Une vingtaine de personnes ont suivi cette ballade, ce qui est un réel succès !

Campagne de communication

Le service de l'énergie a mené, conjointement avec le Service d'aménagement urbain et de la mobilité et les Services Industriels de Genève, une large campagne d'information du public concernant l'assainissement et le renouvellement de l'éclairage public à Genève. La campagne intitulée « Eclairer mieux, consommer moins » se poursuivra en 2011 et 2012.



27 septembre 2010 : Conférence de Presse pour l'inauguration de la chaufferie à bois des Conservatoire et Jardin botaniques.

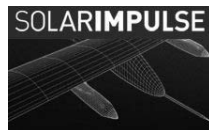


5 et 12 octobre 2010 : Nouvelle formation « 100% Renouvelable » avec le service des ressources humaines

Suivie par une vingtaine de personnes, et illustrée par la visite des nouvelles installations des CJB. Cette formation a été reconduite en 2011.

Solar Impulse

La Ville de Genève soutient le projet d'avion solaire Solar Impulse, en parrainant 8 cellules photovoltaïques présentes sur les ailes de l'avion.



Réceptions de délégations extérieures

Le 21 octobre 2010, le service de l'énergie a reçu une délégation de l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire (France), sur le thème « Energie et patrimoine historique ».

Le 15 décembre 2010, le service de l'énergie a accueilli le groupe de pilotage de la « Plateforme 3x20 », projet de plateforme internet du projet REVE d'Avenir.

Participation à des groupes de travail en Suisse et en Europe

Le service de l'énergie continue de représenter la Ville de Genève au sein de l'association EnergyCities (ex EnergieCité). Une présentation de l'intégration de la politique énergétique dans le Plan directeur communal a été faite conjointement avec le service de l'urbanisme lors de la rencontre annuelle de l'association en avril à Salerne (IT).



Le service de l'énergie participe également aux rencontres annuelles du « Club des utilisateurs Display » en Suisse, ainsi qu'aux rencontres organisées dans le cadre des Cités de l'énergie

V – BILAN ENVIRONNEMENTAL EVOLUTION DES EMISSIONS DE CO₂

Signature d'une convention avec l'Office fédéral de l'environnement

En 2009, la Ville de Genève a conclu une Convention d'objectif avec l'Office fédéral de l'environnement visant à réduire les émissions de CO₂ du patrimoine administratif.

En contre-partie, la Ville de Genève est remboursée du montant total de la taxe sur le CO₂ perçue sur les achats de combustibles (mazout et gaz).

La Ville de Genève s'est engagée à réduire ses émissions de CO₂ de 13% (soit de 2'453 tonnes/an) entre 2005 et 2012

L'objectif de réduction 2010 est respecté. 

La Ville :

- A déjà réduit ses émissions de CO₂ de 10% depuis 2005.
- Est remboursée de sa taxe CO₂ : 212'833.- CHF en 2010, et attend le remboursement de 600'000.- CHF en 2011.

Perspectives 2010 :

Travaux indispensables pour atteindre l'objectif 2012

Les chantiers prévus pour les années 2011 et 2012 devraient nous permettre de réduire encore nos émissions et d'atteindre les objectifs de la Convention. Il est cependant impératif d'exécuter rapidement le transfert vers le gaz de la Caserne 1 du SIS et des serres Bornaches.

Proposition de création d'un Fonds énergie et climat

au Conseil administratif et au Conseil municipal en 2011, afin de cumuler les montants remboursés annuellement et de les dédier au financement de projets d'économies d'énergies ou de production d'énergies renouvelables.